

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00307

Numéro SIREN : 513 723 858

Nom ou dénomination : A.C.S.I SARL

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 426

Greffes du tribunal de commerce de NARBONNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/426

Déposant :

Nom/dénomination : A.C.S.I SARL

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 513 723 858

N° gestion : 2009 B 00307

SARL ACSI

18 Avenue anatole france
11100 NARBONNE

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 30/09/2019

COGEC

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL au capital de 77500 €
14 Rue Ernest Cognacq - 11100 NARBONNE
Tél: 04 68 90 92 92 - Fax 04 68 90 92 90



[Handwritten signature]

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 920	2 920		271	- 271
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 920	2 920		271	- 271
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	4 896		4 896	6 996	- 2 100
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	139		139	238	- 99
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25		25	24	1
. Autres	1 500		1 500	155	1 345
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	13 455		13 455	10 530	2 925
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	1 177		1 177		1 177
TOTAL (II)	21 192		21 192	17 943	3 249
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	24 112	2 920	21 192	18 213	2 979

voir l'Attestation de l'expert comptable

SARL COGEC

Page 2



[Signature]

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 250)	1 250	1 250	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	125	125	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	11 805	12 768	- 963
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	3 015	-963	3 978
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	16 195	13 180	3 015
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 482	1 482	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 210	1 221	- 11
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	339	224	115
. Organismes sociaux	404	409	- 5
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 176	1 252	- 76
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	385	446	- 61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	4 997	5 034	- 37
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	21 192	18 213	2 979

voir l'Attestation de l'expert comptable

SARL COGEC

Page 3



[Signature]

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	36 457		36 457	32 498	3 959
Chiffres d'affaires Nets	36 457		36 457	32 498	12,18
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 500	1 500	N/S
Autres produits			1	3	- 2
Total des produits d'exploitation (I)			37 959	32 501	16,79
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			24 957	23 614	1 343
Impôts, taxes et versements assimilés			2 061	471	1 590
Salaires et traitements			6 121	6 992	- 871
Charges sociales			1 466	1 817	- 351
Dotations aux amortissements sur immobilisations			271	271	0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			1	1	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			34 876	33 164	1 712
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			3 082	-663	564,86
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			3 082	-663	564,86

voir l'Attestation de l'expert comptable

SARL COGEC

Page 6



[Signature]

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		300	- 300	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		300	- 300	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-300	300	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	67		67	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	37 959	32 501	5 458	16,79
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	34 943	33 464	1 479	4,42
RESULTAT NET	3 015	-963	3 978	413,08
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

voir l'Attestation de l'expert comptable

SARL COGEC

Page 7



A.C.S.I.
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 250 euros
Siège social : 18, avenue Anatole France
11100 NARBONNE
513 723 858 RCS NARBONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 3 015 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés	4 286 euros
soit 42.85 euros par part	
prélevé sur le bénéfice de l'exercice pour 3 015 euros	
et sur le compte "Autres réserves" pour 1 271 euros.	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et avant le 30 juin 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

5 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

5 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :

Néant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

